

LES DÉCHETS MÉNAGERS :

quelques chiffres brut et enjeux

[Extraits d'un rapport : la gestion des déchets ménagers]

La production annuelle d'ordures ménagères de chaque Français a plus que doublé en 40 ans pour s'établir en 2004 à 353 kg / habitant /an.

Même s'ils ne représentent que 4 % du total de la production française de déchets (les autres catégories étant essentiellement les déchets des entreprises, ceux de l'agriculture/ sylviculture et les déchets générés par les mines/carrières/BTP), les déchets ménagers concernent chaque Français, acteur au quotidien de leur production et premier acteur de leur élimination à travers du tri. Cette élimination constitue donc une préoccupation majeure, pour laquelle un ensemble de partenaires se sont organisés. La filière génère un chiffre d'affaire annuel de 6,5 G€ et concerne 60 000 emplois. Sur ce montant, seuls 100 M€ sont « récupérés » au travers du recyclage, et environ 350 M€ en y incluant la vente de l'énergie issue de l'incinération¹.

Une fois le tri effectué, quatre procédés d'élimination sont mis en oeuvre : recyclage compostage, incinération et stockage. Le stockage (38 %) et l'incinération (43 %) représentent

plus de 80 % du devenir de l'ensemble des ordures ménagères en France. Le recyclage bien qu'en augmentation ne représente que 13 % des voies d'élimination des déchets tandis que la part des techniques de compostage et de méthanisation, limités aux déchets organiques, reste depuis quelques années relativement stable avec 6 %. On observe a contrario une évolution très différente des installations de traitement avec une multiplication par 3 en 10 ans du nombre des déchetteries (3 454) et une forte baisse du nombre des incinérateurs (\div / 2,2) et des centres de stockage (\div / 1,6) du fait de leur augmentation de taille.

Le stockage en Centre d'enfouissement technique, technique ultime, sanctuarise chaque année 1 km² du territoire national. Tous les cent ans, l'équivalent de la superficie de la ville de Paris disparaît !

Le traitement des déchets est donc aujourd'hui globalement perçu moins pour les ressources nouvelles qu'il crée que comme une source de nuisances pour la population et l'environnement : bruit ou encombrement lié aux bennes de ramassages, tri individuel peu valorisant, nuisances visuelles, olfactives ou sanitaires liées à la proximité d'une « décharge », d'un incinérateur ou d'un composteur. Du fait de ces caractéristiques, la nécessité d'une politique comprise et acceptée est un enjeu primordial.

Sources :

rapport de l'Institut des Hautes Etudes pour la Science et la Technologie
les déchets ménagers « objet d'étonnement »

http://www.ihest.fr/IMG/pdf/RAPPORT_web_DECHETS.pdf